

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, November 1974

CEREALS FOOD AID PROGRAMME 1974/75 (1)

On 27 November the Commission adopted a communication to the Council concerning the cereals food aid programme for 1974/75. Since the needs are extremely urgent, the Commission feels that the whole programme should be approved as quickly as possible and in any case before the end of this year.

Proposals on food aid in the form of milk powder and butteroil will be transmitted shortly to the Council.

The guidelines

The Community's 1975 food aid programme is to be the first practical manifestation of the new policy approach proposed recently by the Commission in respect of development aid. It is therefore proposed to concentrate food aid much more in the past on the neediest countries. For instance, 81 % of the proposed aid benefiting the applicant countries directly is allocated to the Sahel and the Indian sub-continent (compared with 72 % under the 1974 definitive programme).

However, this will still not enable the Community to respond fully to the needs of these countries nor to take account in any satisfactory measure of the approach adopted by the World Food Conference.

The present proposal is based on the draft budget adopted at a preliminary reading by the Council, providing for maintenance of the volume of aid at the level of existing commitments under the Food Aid Convention, i.e. 1,287,000 metric tons, of which half or 643,500 metric tons would be used for Community measures as such.

This figure is seriously inadequate when compared with the requirements as analysed in the reports presented at the World Food Conference. This is why the Community solemnly draws the attention of the Member States to the need for the Council to review its budgetary decision and reestablish the appropriations requested by the Commission, to raise direct Community aid to 1 million metric tons.

Analysis of the requests

Requests to the Community, numbering 37 (34 countries and 3 international organizations : WFP, UNICEF and UNWRA), are for 2,371,000 metric tons of cereals, which must be regarded as a minimum in that amounts have not yet been specified in some cases : this figure represents a 27 % increase over last year.

As in the past the proposed programme distinguishes "standard" requests for aid from emergency aid.

./.

(1) COM (74) 1969

Standard requests for aid

In these cases the amounts delivered will be sold on the local market and the proceeds of sale used to finance development projects. The request submitted under this heading have been appraised according to the following criteria :

- a food shortage,
- annual per capita income,
- balance of payment deficit.

Requests for emergency aid

In these cases the aid will be used to meet the needs of certain sections of the population resulting from natural calamities or conflicts, the cereals being distributed free of charge.

Examination of the requests made under the two headings has resulted in 26 countries being considered eligible for Community aid in 1975 (as against 31 in 1974). In addition the Commission proposes to increase the quantities allocated to the World Food Programme and to maintain the allocations to UNICEF and UNRWA (for Palestine refugees). On this last point, however, the final decision should only be taken if the Middle East countries concerned show clearly that it is important to them that UNRWA should carry on and that they wish the Community to help.

Finally, provision has been made for a reserve (55,000 metric tons) to deal with emergency situations which may arise in 1975.

Proposed advance measures

The Council has already taken two decisions in anticipation of the 1975 programme :

(a) For the Sahel countries

On 21 October the Commission proposed to the Council, for an early decision, an interim programme providing for an advance allocation of 43,000 metric tons and, in addition, the allocation of the 17,000 metric tons of cereals available from the reserve under the 1974 programme. The proposed total for 1975 being 70,000 metric tons, the Community would be supplying 87,000 metric tons altogether in 1975, subject to further adjustments;

(b) For India

The Council has already adopted (on 26 November) the allocation of 150,000 metric tons constituting direct Community aid, of the total amount of 300,000 metric tons proposed by the Commission.

TALSMANDENS GRUPPE
SPREKERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, novembre 1974

PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES POUR 1974/75 (1)

La Commission a arrêté le 27 novembre une communication au Conseil concernant le programme 1974/75 d'aide alimentaire en céréales. Compte tenu de l'urgence des besoins, la Commission estime que l'ensemble du programme devrait être approuvé dans les plus brefs délais et en tout cas avant la fin de l'année 1974.

Les propositions concernant l'aide alimentaire en poudre de lait et butteroil seront transmises au Conseil prochainement.

Les orientations

Le programme d'aide alimentaire de la Communauté pour 1975 doit constituer la première manifestation concrète des nouvelles orientations proposées récemment par la Commission en matière d'aide au développement. C'est la raison pour laquelle il est proposé de concentrer l'aide alimentaire beaucoup plus fortement que par le passé sur les pays les plus nécessiteux. C'est ainsi en particulier que 81 % des aides proposées au bénéfice direct des pays demandeurs sont affectés aux pays du Sahel et du sous-continent indien (contre 72 % pour le programme définitif 1974).

Cet effet de concentration ne permet cependant pas à la Communauté de donner à ces pays une réponse à la mesure de leurs besoins, ni de tenir compte de manière satisfaisante des orientations dégagées par la Conférence alimentaire mondiale.

En effet, la présente proposition se fonde sur le projet de budget adopté en première lecture par le Conseil, prévoyant le maintien du volume de l'aide au niveau des engagements existants au titre de la convention d'aide alimentaire soit 1.287.000 tonnes, dont la moitié soit 643.500 tonnes serait affectée aux actions communautaires proprement dites.

Ce chiffre est largement insuffisant s'il est rapproché des besoins, tels qu'ils ont été analysés dans les rapports présentés à la Conférence alimentaire mondiale. C'est la raison pour laquelle la Commission attire solennellement l'attention des Etats membres pour que le Conseil réexamine la position qu'il a arrêté en matière budgétaire et qu'il rétablisse les crédits demandés par la Commission, afin de pouvoir porter à 1 million de tonnes l'aide directe de la Communauté.

Les demandes et leur examen

Les demandes adressées directement à la Communauté, au nombre de 37 (34 pays, et trois organismes internationaux: PAM, UNICEF, UNWRA) portent sur 2.371.000 tonnes de céréales, chiffre qui doit être considéré comme un minimum dans la mesure où certaines demandes ne sont pas encore chiffrées: ceci représente un accroissement de 27 % par rapport aux quantités demandées l'an dernier.

Comme par le passé le programme proposé distingue les demandes d'aide "normale" et les demandes d'aide d'urgence.

./.

Les demandes d'aide normale

Dans ce cas les quantités livrées seront vendues sur le marché local, les fonds de contrepartie étant affectés au financement de projets de développement.

Les demandes présentées à ce titre ont été appréciées en fonction des critères suivants :

- un critère de déficit alimentaire
- un critère de revenu par tête
- un critère de déficit de balance des paiements.

Les demandes d'aide d'urgence

Dans ce cas l'aide est destinée à couvrir moyennant, distribution gratuite, les besoins de certaines catégories de population à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits.

L'examen des demandes, à l'un ou l'autre titre, a conduit à considérer que 26 pays étaient éligibles en 1975 à l'aide de la Communauté (contre 31 en 1974). En outre la Commission propose d'accroître les quantités allouées au Programme alimentaire mondial (PAM) et de maintenir les dotations en faveur de l'UNICEF ainsi que de l'UNWRA (aide aux réfugiés palestiniens). Sur ce dernier point toutefois la décision définitive ne devrait être prise que si les pays du Moyen Orient concernés font connaître l'intérêt qu'ils portent à la continuité des activités de cet organisme et leur souhait de voir la Communauté y apporter sa contribution.

Enfin, une réserve (de 55.000 tonnes) a été prévue, afin de pouvoir faire face aux situations d'urgence qui pourraient se présenter en 1975.

- Rappel des propositions d'actions anticipées

Deux décisions ont déjà été prises par le Conseil, en anticipation du programme 1975 :

a. au bénéfice des pays du Sahel :

la Commission a proposé le 21 octobre au Conseil qui devrait se décider prochainement, un programme intérimaire prévoyant d'une part une affectation anticipée de 43.000 tonnes, d'autre part l'allocation des 17.000 tonnes de céréales restant disponibles au titre de la réserve du programme 1974. La dotation proposée pour le programme 1975 étant finalement de 70.000 tonnes, c'est au total 87.000 tonnes qui seraient fournies en 1975 par la Communauté, ceci sous réserve de réajustements ultérieurs;

b. au bénéfice de l'Inde :

sur la dotation de 300.000 tonnes proposée par la Commission, le Conseil a déjà décidé (le 28 novembre) l'allocation des 150.000 tonnes correspondant à l'aide directe de la Communauté.